



Prométerre MAG

N° 17 Décembre 2022

Bulletin trimestriel de Prométerre

Association vaudoise
de promotion des métiers de la terre
Avenue des Jordils 1-3
1006 Lausanne
www.prometerre.ch
Diffusion: Agri

Dossier assurances

ON PROTÈGE CE QUE L'ON AIME

**Le laboratoire
de la digitalisation**

**Observatoire
économique 2021**

Un rachat sans tracas

pp. 2-5

pp. 2-3

p. 6

p. 7



Département des assurances

DAS Labo : rendez-vous en 2023 dans Prométerre 2.0

Propos recueillis par Alexandre Truffer, Prométerre



Afin de limiter l'inflation des démarches administratives demandées à ses membres, Prométerre a mis sur pied le programme DAS Labo. Patrick Torti, directeur du département assurances, explique pourquoi et comment la digitalisation permettra de réduire, à terme, les heures que les familles paysannes passent au bureau.

Quel est l'origine de DAS Labo ?

Il existe aujourd'hui un espace client sur le site de Prométerre où les membres de notre association peuvent venir chercher des documents. Nous avons fait le constat que cet espace client devait évoluer vers le digital. Par ce terme, il ne faut pas seulement comprendre que l'on remplace des documents papier par des PDF, mais que nous allons développer des expériences digitales

qui permettent aux clients de nos différentes unités de gagner du temps et à Prométerre d'améliorer l'efficacité de ses services. Mais avant tout cela, il y a une volonté forte de simplification administrative.

Comment comptez-vous œuvrer à cette simplification ?

La simplification, tout le monde en parle. La faire, c'est à la fois mieux et plus compliqué. Nous partons

de deux postulats de base. Le premier est que le département assurances de Prométerre a été bâti avec assez d'intelligence par nos prédécesseurs pour que nous puissions à l'heure actuelle proposer une très large palette de produits (1^{er}, 2^e, 3^e pilier, assurance juridique, accidents, etc.). La complexité réside donc dans la nécessité de coordonner les choses. Le second est la constatation que le membre de Prométerre qui nous téléphone parce qu'il a un problème veut parler à « son assureur ». Peu importe s'il est dans la bonne filiale. Il a juste envie que son problème soit réglé pour qu'il puisse retourner aux champs. La digitalisation n'est qu'un des moyens qui permettra d'atteindre ce but.

Qu'est-ce qui va changer dans l'espace client ?

On retrouvera dans le nouvel espace client tout ce qui se trouvait dans l'ancien et on y ajoutera ce que nous appelons des parcours. Pour clarifier ce qu'est un parcours, prenons l'exemple de la protection juridique. A terme, nous aimerions que le client qui a un problème d'ordre juridique puisse faire part de son souci sur un message vocal et nous l'envoyer. Notre système recevra cet enregistrement et le transcrira automatiquement en un document texte qui arrivera sur le bureau d'un spécialiste qui le prendra tout de

suite en charge. Pour le client, les avantages sont doubles : il peut enregistrer son message où et quand il veut et il n'a pas besoin de raconter son histoire plusieurs fois avant d'entrer en contact avec la bonne personne. Pour Prométerre, ce niveau de digitalisation, qui ne sera pas opérationnel dans la première version de DAS Labo, mais qui représente le but à atteindre, offrira aussi un gain de temps et d'efficacité appréciable toutes branches d'assurances confondues.

Ne craignez-vous pas que l'esprit de service, l'une des valeurs de Prométerre, soit mis à mal par cette digitalisation ?

Attention, digitaliser ne veut pas dire déshumaniser. Ces parcours doivent simplifier la vie de l'utilisateur jusqu'à la prise de rendez-vous avec un conseiller ou un spécialiste qui pourra alors proposer des solutions adéquates à l'exploitant. Il faut comprendre que la plupart des téléphones que nous recevons concernent des problèmes simples. Entendons-nous bien, elles ne sont pas simples pour la personne que nous avons au téléphone, mais elles le sont pour le spécialiste qui y répond. Il s'agit souvent de trouver une donnée particulière ou de remplir un formulaire. Pour ces derniers, on peut imaginer, à terme, proposer des vidéos qui montrent comment remplir tel ou

tel document et où trouver les informations demandées (le numéro AVS que l'on trouve sur sa carte d'assurance par exemple).

Outre la digitalisation, DAS Labo implique une réorganisation. Laquelle ?

Il faut comprendre que le cœur du service des assurances est le service de l'affiliation. Celui-ci est composé des conseillers, qui se rendent dans les exploitations, et des personnes qui répondent, par téléphone, aux questions concernant les responsables d'exploitations, les conjoints, les enfants et les employés, en bref, tous ceux qui sont couverts par nos prestations. Actuellement, les demandes arrivent dans les unités et nos spécialistes passent un temps considérable à répondre à des questions simples. Nous aimerions qu'ils se consacrent aux cas plus compliqués et que la majorité des appels soient traités par des généralistes qui peuvent répondre à une question classique ou aider à remplir un formulaire et ce, quelle que soit l'assurance sociale ou privée concernée.

Ne pourrait-on pas imaginer de simplifier plutôt les questionnaires ?

Si certains formulaires paraissent compliqués à remplir, et ils le sont parfois, ce n'est pas parce que l'administration ou l'assureur a bâclé son travail, mais parce que la législation exige des informations parfois difficiles à trouver. Simplifier les questionnaires n'est donc en général pas une option. Les outils modernes, la vidéo par exemple, peuvent en revanche permettre d'offrir un conseil, non pas humain, mais humanisé, pour des tâches à la fois courantes et rébarbatives. Précisons en outre que la digitalisation de Prométerre ne restreindra jamais la possibilité d'entrer, en cas de besoin, en contact direct avec l'un de nos conseillers ou spécialistes.

Si l'on vous comprend bien, la version de DAS Labo que vos clients vont découvrir n'est qu'une première étape ?

Le monde numérique et ses outils se transforment tous les jours. Nous savons où et quand commence la digitalisation de Prométerre, mais personne ne sait où les développements technologiques à venir nous conduiront. Prendre une photo d'un document et nous l'envoyer n'est qu'une première étape, qui peut sembler très simple. Toutefois, il y a là derrière des processus complexes, que nous testons avec du nouvel espace digital et qui, une fois maîtrisés, pourraient être adaptés à d'autres prestations de Prométerre.

On arrive sur l'autre aspect de DAS Labo : le laboratoire qui permettra à Prométerre de faire le pas de la digitalisation.

En effet, le monde paysan évolue vite. Les pratiques agricoles changent, les outils utilisés se développent à grande vitesse. Les agriculteurs, comme le reste de la société, utilisent leur téléphone portable pour gérer des problèmes bancaires, administratifs ou organisationnelles. En outre, les écoles d'agriculture sont pleines de jeunes motivés qui sont nés dans un monde de réseaux et d'informatique. Les entreprises qui proposent leurs services afin d'accompagner le tournant digital sont nombreuses sur le marché. Toutes n'utilisent pas les mêmes processus, toutes n'offrent pas la même fiabilité. Notre laboratoire permet d'éprouver une méthode, un partenaire et de se rendre compte de ce qui fonctionne ou non. Une fois que le département des assurances sociales aura testé deux, trois ou quatre versions du nouvel espace digital, nous serons prêts à partager notre savoir-faire et nos expériences avec toutes les unités de notre organisation professionnelle, de telle sorte que Prométerre puisse réussir son évolution digitale de la meilleure façon possible.

ÉDITO



Un plan pour le climat et l'agriculture

Luc Thomas, directeur de Prométerre

Le Grand Conseil vaudois vient d'adopter à une large majorité un crédit-cadre de 28 millions destiné à financer des mesures d'impulsion du Plan climat vaudois dans le domaine agricole. Ce plan, le premier en Suisse à notre connaissance, vise à faciliter les démarches que l'agriculture doit entreprendre pour réduire son empreinte carbone.

Comme toute activité économique, notre branche produit des gaz à effet de serre (GES), à hauteur d'environ 10 % du total national. Si la Suisse s'est engagée à parvenir globalement à la neutralité carbone en 2050, elle ne prévoit fort heureusement pas d'imposer un tel objectif à l'agriculture, incompatible avec notre système – par ailleurs écologiquement performant – de polyculture-élevage. L'agriculture va néanmoins devoir fournir sa part d'efforts pour réduire dans une mesure notable ses émissions de GES.

Dans cette optique, le Plan climat agricole vaudois a le mérite d'anticiper ce qui, tôt ou tard, sera demandé par la Berne fédérale, pressée d'agir pour respecter ses engagements dans les accords sur le climat. Neuf mesures sont ainsi prévues pour stimuler les démarches du secteur agricole dans les trois domaines clés que sont la réduction des émissions, la séquestration du carbone par le sol et l'adaptation au changement climatique.

L'agriculture vaudoise a l'opportunité de jouer un rôle précurseur dans la thématique du carbone.

Une part importante des crédits sera allouée à la séquestration du carbone dans les sols. Cela se justifie par le fait qu'outre les bénéfices attendus en termes de compensation des émissions, la séquestration générera, en parallèle, des avantages nombreux pour l'agriculture : restauration et résilience des sols, meilleure rétention d'eau et résistance à la sécheresse, promotion de la biodiversité, etc. Cette mesure centrale est donc un complément bienvenu aux démarches cantonales d'amélioration des sols développées ces dix dernières années dans le cadre de la vulgarisation. Elle permettra de franchir une étape supplémentaire en complétant les outils d'ores et déjà disponibles.

Afin d'être en mesure de faire valoir le résultat des efforts de la profession, Prométerre a mis au point ces derniers mois un diagnostic conforme aux standards internationaux devant permettre d'établir le bilan carbone d'une exploitation. Ce diagnostic sera le socle d'une stratégie visant, dans le cadre du Plan climat, à offrir aux agriculteurs qui le souhaitent la possibilité d'identifier et mettre en œuvre les leviers d'action les plus opportuns pour améliorer le bilan de leur exploitation.

Avec ce Plan, l'agriculture vaudoise a l'opportunité de jouer un rôle précurseur dans la thématique du carbone qui va sans nul doute prendre une place centrale dans la politique agricole de ces prochaines années. C'est aussi l'occasion de montrer qu'elle sait se montrer proactive, cassant l'image de « Neinsager » à laquelle d'aucuns peuvent parfois l'associer.

LE DAS EN CHIFFRES



Encaissement des cotisations de 2^e pilier

23,8 millions de francs en 2021

21,5 millions de francs en 2017

Rentes versées

3,7 millions en 2021

3,05 millions en 2017



Gestion administrative du personnel

27 clients en 2010 (création)

383 clients en 2016

687 clients en 2022

ET ACTIONS

SOCIÉTÉ RURALE DE PROTECTION JURIDIQUE

1'529 appels téléphoniques

425 dossiers ouverts

SERVICE DE L'AFFILIATION

5'558 appels téléphoniques

TERREMPLOI

418 demandes de dépannage ou de recrutement

660 appels téléphoniques en lien avec la gestion administrative du personnel

78'223 francs facturés pour des prestations de dépannage

1'321 décomptes de salaires réalisés



Assurance maladie et accidents

Qui paie quand ?

Yasmine Mounoud, Société d'assurance dommages

Lorsque le destin frappe, les indemnités versées dépendent du type de contrat liant l'employeur et l'employé. Point de situation sur les divers scénarios avec la directrice de la SAD.

En cas d'accidents, la question des coûts et des indemnisations est réglée par la Loi fédérale sur l'assurance-accidents (LAA). Dans ce régime, l'indemnité journalière est une prestation en espèces versée après un délai de carence de trois jours (comprenant le jour de l'accident), à hauteur de 80 % du gain assuré avec un maximum assuré de CHF 148'200.- par an. Durant la période de carence de trois jours, l'employeur a l'obligation de payer au moins les quatre cinquièmes du salaire. Bien entendu, ce cadre légal fixe des prestations minimum qu'il est possible d'améliorer avec des assurances spécifiques.

En matière de maladie, la situation se révèle très différente. Il n'y a aucune obligation à souscrire

une assurance d'indemnités journalières individuelle. Les personnes prévoyantes peuvent toutefois conclure ce type d'assurance pour elles-mêmes ou pour leurs collaborateurs, une possibilité qui devient une obligation dans le cadre de certaines conventions collectives de travail.

Contrat-type agricole et assurances privées

Le contrat-type de travail dans l'agriculture prévoit que l'employeur doit conclure une assurance d'indemnités journalières en cas d'incapacité de travail pour cause de maladie. Ce contrat est obligatoire pour le personnel engagé depuis plus de deux mois ou pour plus de deux mois. Cette assurance doit couvrir la perte de

gain (à 80 %) en cas de maladie pendant 720 jours. L'employeur est libéré de l'obligation de payer le salaire durant le délai d'attente de deux jours. Si le délai d'attente est supérieur à deux jours, l'employeur devra ensuite indemniser son employé à 100 % du salaire dès le troisième jour.

Au-delà de ces minimas, les conditions d'assurance dépendront du contrat conclu. À titre d'exemple, le Groupe Mutuel propose une assurance d'indemnités journalières du personnel extra-familial pour lequel une indemnité journalière (80 % du salaire) est versée à partir du vingt-deuxième jour et durant au maximum 720 jours. L'employeur n'a pas d'obligation de verser un salaire les deux premiers jours d'incapacité de travail, mais du troisième au vingt-et-unième jour, il a l'obligation de verser le salaire à 100 %.

INDEMNITÉ JOURNALIÈRE	Délai de carence	Montant payé par l'employeur	Montant payé par l'assurance	Durée maximale
Assurance accidents Loi fédérale sur l'assurance-accidents (LAA)	Aucun	Au moins 80 % les trois premiers jours	80 % dès le 4 ^e jour	Aucune
Assurance maladie Contrat-type de travail (plus de deux mois) dans l'agriculture	2 jours	100 % dès le 3 ^e jour et durant le délai d'attente	80 % dès la fin du délai d'attente	720 jours
Assurance maladie Assurance pour le personnel extra-familial du Groupe Mutuel	2 jours	100 % du 3 ^e au 21 ^e jour	80 % dès le 22 ^e jour	720 jours

En bref

Informers la population

Le projet « Bornes d'accroche » de la campagne Paysannes & paysans suisses continue en 2023. Ces panneaux informatifs à destination du grand public permettent d'aborder plus de 40 thèmes, comme les porcs, les prairies ou encore le blé. Les exploitations proches des villes ou des zones fréquentées sont invitées à participer à ce projet qui a pour but de réduire le fossé entre ville et campagne. Le matériel est gratuit et une aide est fournie aux familles paysannes pour l'installer. Informations sur le projet et inscriptions (jusqu'au 31 janvier 2023) sur www.portailpaysanssuisses.ch. (SM)

Des malakoffs médaillés

Le 17 novembre a eu lieu le deuxième Championnat du monde de malakoffs dans l'igloo de Terre vaudoise à Bô Noël, le marché de Noël de Lausanne. Nouveauté cette année, un prix du public était aussi attribué. Soixante-cinq gourmands l'ont discerné à l'équipe de la Buvette du parlement composée de Benoît Del Fabbro et Elodie Petrequin. Le jury leur a également adjugé la deuxième place du concours. Ces délicieux malakoffs seront mis à la carte de la buvette qui ouvrira ses portes au public à partir de janvier prochain. (SM)

L'agriculture bien notée

Un sondage publié dans le rapport agricole 2022 de l'Office fédéral de l'agriculture montre que la population a une bonne image de l'agriculture suisse. Selon l'étude réalisée auprès de 700 citoyens, neuf personnes sur dix estiment que les familles paysannes s'efforcent de produire en fonction des attentes de la population. Les personnes interrogées jugent important que l'alimentation soit garantie en période de crise. Bonne nouvelle: la sécurité alimentaire a été plus fortement mise en avant dans les réponses qu'en 2018. (SM)

Assurance récolte

Se protéger contre les intempéries

Stéphane Teuscher, Prométerre; Audrey Nguyen-Cao, Proconseil

Les différentes manifestations du dérèglement climatique, comme la sécheresse de cette année, sont difficiles à prévoir et leurs impacts sur les productions agricoles peuvent s'avérer désastreux. Divers modèles d'assurance permettent de se prémunir contre ces risques et éviter ainsi des pertes de revenu trop importantes.

Initialement, l'assurance récolte couvrait uniquement les dégâts liés à la grêle. Les changements climatiques observés ces dernières années ont considérablement modifié les risques et les types de dégâts causés aux cultures par les intempéries. Afin de prémunir au mieux ces situations, l'offre des produits d'assurance s'est développée au cours de ces dernières années. Ainsi, Suisse Grêle a instauré en 2014 l'assurance sécheresse et a encore complété sa palette de prestations avec entre autres des adaptations incluant les dégâts sur les herbages. La Mobilière a rejoint ce marché et propose désormais des services pour assurer les céréales d'automne, le maïs, le colza et les pommes de terre face à divers aléas climatiques.

Dégâts assurés et calcul de la prime

L'ensemble des cultures peut être assuré contre des risques comme la grêle, les inondations ou encore les glissements de terrain. Ce n'est

en revanche pas le cas pour les dégâts causés par le gel, la pression de la neige ou la sécheresse où seules certaines productions peuvent bénéficier d'une couverture d'assurance. Le tableau ci-dessous résume les diverses possibilités pour assurer ses cultures au mieux.

Afin d'estimer le montant de la prime (une charge déductible fiscalement), les assurances se basent sur divers critères qui leur permettent de déterminer la valeur de la culture, soit la somme assurée. Il s'agit notamment de facteurs comme le type de culture, la surface de la parcelle, sa localisation, les risques, mais aussi le mode de production (conventionnel, extenso ou bio). En outre, l'annonce ou non de sinistres les années précédentes influence le calcul de la prime.

Les prestataires proposent également des possibilités pour affiner la couverture d'assurance. Les exploitants ont par exemple la liberté de choisir parmi trois paliers de niveau de rendement pour



toutes les cultures agricoles en fonction de la prestation voulue. Ils peuvent aussi opter pour une couverture spécifique à la culture ou une couverture globale de toutes les surfaces cultivées.

Un choix de plus en plus large

Depuis peu, les agriculteurs ont aussi le choix entre différents types de couverture avec plus ou moins de prestations. Ceci leur permet d'adapter leur prime d'assurance à leurs besoins. En effet, de nouveaux modèles d'assurance proposent des « packs » qui sont plus abordables avec des prestations moins conséquentes. De même, les assurances de type « indicelle » ont un coût à l'hectare moins élevé, mais avec un potentiel d'indemnisation inférieur aux autres modèles.

En plus de garantir les revenus des récoltes contre les aléas clima-

tiques, une assurance des cultures agricoles couvre également les frais de remise en état des cultures touchées, à l'exception des systèmes de protection pour la vigne et l'arboriculture. Les dommages causés aux structures, comme certains dégâts de serre, sont couverts par l'ECA-Vaud (ndlr. en Suisse, 19 cantons abritent un ECA, un Etablissement cantonal d'assurance proposant des prestations similaires à celles de l'ECA-Vaud).

Chaque exploitation est unique. De plus, il existe aujourd'hui de nombreux modèles d'assurances pour couvrir ces risques et ceux-ci sont en constante évolution. C'est pourquoi il est conseillé de prendre régulièrement le temps de faire le point avec un agent sur ses différentes polices d'assurance récolte.

La couverture de l'assurance récolte

Afin de déterminer les indemnités d'une culture touchée par un aléa climatique, il existe aujourd'hui trois méthodes de calcul en fonction de la police d'assurance. Par exemple, pour des dégâts causés par la grêle, des experts effectuent des visites sur le terrain afin d'estimer les pertes. De même pour les cas liés à la sécheresse dans les cultures. En revanche, les assurés doivent aussi présenter un bulletin de récolte dans ce type de situation. Pour les dégâts de sécheresse sur les herbages, l'indemnité est déterminée à partir d'informations météorologiques de l'année en cours et des précédentes en fonction de la situation de la parcelle concernée. De manière générale, les dégâts élémentaires sont couverts tout au long de l'année par l'assurance, à l'exception des pertes liées à la sécheresse. Pour ce type de cas, la période de couverture est définie selon la culture, soit de sa reprise de végétation à sa récolte.

Pour en savoir plus ?

Suisse Grêle: www.suissegrele.com

La Mobilière: www.mobiliere.ch



© ROSAT CATHERINE, AGRICULTURE.CH

© DR

Observatoire économique 2021: météo difficile, bilan comptable acceptable

Christian Aeberhard, Prométerre

2021 restera dans les mémoires comme une année agronomiquement très compliquée. Les informations fournies par l'Observatoire économique tracent un portrait plutôt nuancé montrant une évolution plus préoccupante pour l'agriculture de plaine.

Après la désillusion de certains producteurs au cours de l'année 2021, si propice aux maladies des plantes, on s'attendait plutôt en terre vaudoise à de piteux résultats comptables. Or, avec le lissage propre aux moyennes ou au recoupement des effets économiques de l'année agricole sur plusieurs exercices, le revenu

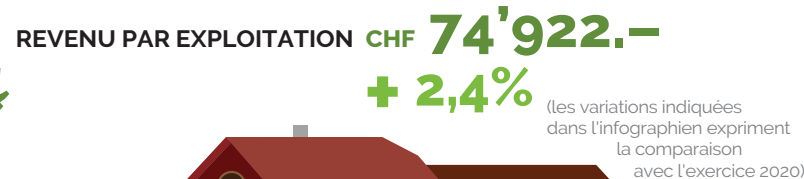
agricole moyen des quelque 500 exploitations qui mettent leurs chiffres à disposition de l'Observatoire économique de Prométerre surprend par sa stabilité par rapport à 2020 (+2,4%). La bonne tenue des marchés de la viande bovine ou des fruits à pépins, voire l'amélioration sensible du prix du lait de centrale en constituent des explications plausibles, malgré les récoltes décevantes de la production végétale, singulièrement de la viticulture dont l'effet des petites vendanges se mesurera plutôt dans les comptes 2022. La hausse importante des coûts réels observée en 2020 (+12%) semble étonnamment ne pas s'être beaucoup accentuée en 2021 (+2%).

La plaine à la peine

L'évolution du revenu par unité de travail familiale (UTAF) peut inquiéter l'observateur. Tout d'abord parce que le quotient de ce calcul approximatif, soit le nombre d'UTAF par exploitation, a tendance à augmenter, en fait surtout grâce à une précision accrue de ses relevés, ce qui tend à faire diminuer — comparative-ment aux exercices précédents — le revenu du travail par unité de travail de la famille paysanne. Ensuite, parce que cet indicateur évolutif est le seul qui permette vraiment de mesurer la situation économique des familles paysannes en regard de celle des

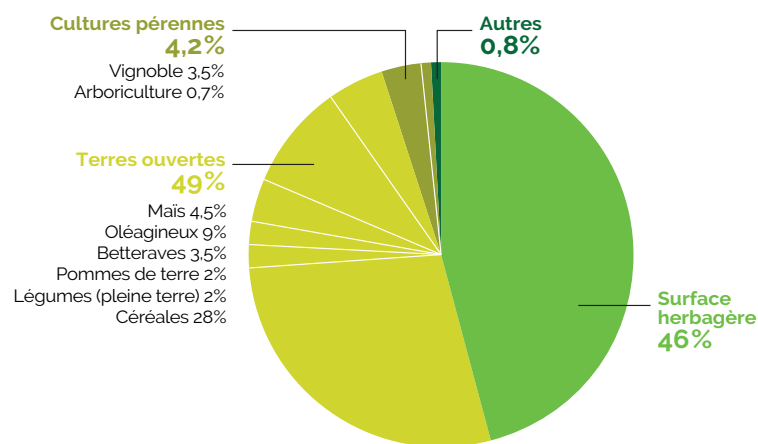
employés d'autres secteurs d'activité. On constate ainsi que ce revenu du travail en région de plaine n'a fait que reculer, comparativement à ceux du reste de la population, depuis 2018. Il passe ainsi de 92% à 79% en 2021, alors qu'il s'est plutôt raffermi dans les régions de collines (passant de 77% à 90%) et de montagne (passant de 70% à 83%) durant la même période. La situation vaudoise en plaine est, en outre, durablement plus mauvaise que la moyenne suisse (100%), alors que c'est l'inverse qui se manifeste plus haut dans le territoire.

L'EXERCICE 2021 EN UN COUP D'ŒIL

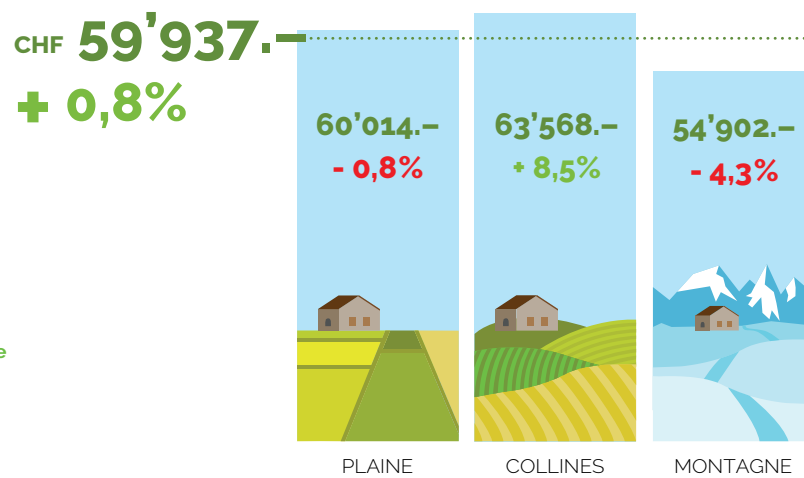


UTILISATION DU SOL VAUDOIS

108'211 hectares de surface agricole utile en 2021



REVENU PAR UNITÉ DE TRAVAIL FAMILIAL SELON LES RÉGIONS



Reprise d'exploitation Un mécanisme rodé pour un rachat sans tracas

Steve Montandon, Prométerre

Après de longues années à mûrir le projet de reprendre une exploitation agricole, tout s'est accéléré pour Maya et David Ansermet lorsqu'une opportunité s'est profilée. Retour sur une véritable course contre la montre qui a éprouvé l'efficacité des services de Prométerre.

Hormis un attrait marqué pour la nature, rien ne prédestinait David Ansermet à devenir agriculteur. Sa rencontre avec sa future belle-famille lui a fait plonger les mains dans la terre. « Au début, je faisais mon travail d'ambulancier la semaine et j'aidais à la ferme le week-end. Petit à petit, je me suis rendu compte que le métier d'agriculteur était fait pour moi. » Se voyant consacrer de plus en plus de temps à la ferme, le jeune Lausannois débute une formation d'agriculteur, complétée par une expérience en maraîchage chez un producteur biologique de la région. Une étape est franchie avec l'installation de cultures maraîchères sur le domaine de la famille Richardet. Maya et David écoulent cette nouvelle production en vente directe, bravant la crise sanitaire à coup de solutions inventives et de bonnes collaborations avec les artisans locaux.

De la passion au projet d'une vie

Assez vite, le désir d'indépendance se fait sentir. Commencent alors six années de démarches infructueuses. « En novembre 2021, nous avons su qu'un domaine était à vendre à Moudon. Nous avons



Maya et David Ansermet cultivent à Moudon différentes sortes de légumes sous le label IP-Suisse.

appelé au bon moment, car la propriétaire venait de recevoir le dossier de vente. Nous avons visité l'exploitation et tout de suite décidé de nous porter candidats. C'était le début d'une course contre la montre», se remémore Maya Ansermet.

Une véritable chaîne de services

Le duo se voit toucher son rêve du doigt, et contacte l'Office de crédit agricole dans la foulée. « Tandis que Proconseil calculait un budget prévisionnel pour cette exploitation, explique Céline Despont, gérante adjointe de l'office, nous avons réalisé un montage complexe intégrant des possibilités de financement des Fonds d'investissements agricoles (FIA) et rural (FIR), mais également la mise en place d'un capital de roulement garanti par l'Office vaudois de cautionnement agricole. Nous avons étudié toutes les possibilités afin de trouver la meilleure solution. Et c'est aussi

grâce à l'excellente réactivité du couple que nous avons pu monter le dossier dans les meilleurs délais. »

Pour finaliser l'acquisition, Maya et David Ansermet ont besoin de contracter un emprunt hypothécaire. Accompagné par Céline Despont, le couple transmet le dossier à la filiale de Prométerre Sofia qui propose aux agriculteurs des prêts hypothécaires de premier rang, et approche également deux banques afin de pouvoir comparer les offres. « L'une d'entre elle n'est pas entrée en matière et la seconde proposait des conditions semblables à celles de Sofia, pour laquelle nous avons finalement opté au vu de ses taux intéressants. Nous avons aussi été tellement bien soutenus jusqu'ici par Prométerre que nous voulions continuer avec eux », confie David Ansermet. À la fin du mois de janvier 2022, le comité de crédit a approuvé la demande du couple. Le dossier a pu être finalisé promptement grâce à la bonne synergie

entre l'Office de crédit agricole et Sofia, de telle sorte que la transaction a eu lieu dans le courant du mois de mars.

Depuis l'acquisition de la ferme de Belflori, les exploitants continuent à faire appel aux services de Prométerre. « Nous passons par la Fédération rurale vaudoise de mutualité et d'assurances sociales pour assurer nos salariés. Nous contactons souvent Proconseil pour des questions techniques comme la fixation des prix. Nous avons aussi décidé de participer à leur projet RISC qui soutient les agriculteurs dans le processus d'adaptation face aux risques climatiques. Les différentes filiales nous offrent un très bon soutien », affirme Maya Ansermet. En ayant recours aux nombreux services proposés par l'Association vaudoise de promotion des métiers de la terre, le couple peut désormais construire sur des bases solides l'avenir de sa nouvelle exploitation.

Une alternative pour les prêts hypothécaires

Afin de contrer des majorations de taux injustifiées pour les agriculteurs sur le marché des prêts hypothécaires, Prométerre a décidé de créer la filiale Sofia (SA) en 2006. Depuis lors, la majoration de taux pour les agriculteurs a fondu dans la plupart des établissements bancaires. Sofia a pour objectif de permettre aux agriculteurs et viticulteurs vaudois, ainsi qu'aux sociétés agricoles, de financer leurs investissements immobiliers à des conditions de taux reflétant les risques réellement encourus. Grâce aux capacités de ses partenaires et collaborateurs, Sofia est en mesure d'offrir des prêts hypothécaires de premier rang aux meilleures conditions possibles.

Renseignements au 021 614 24 33 ou via safia@prometerre.ch



Maya et David Ansermet vendent des produits de la ferme au marché à Moudon.

Un comité prêt à relever tous les défis



De gauche à droite: Dylan Grob, Laurence Cretegny, Jean-Charles Miaz, Frédéric Blanc, Pascal Savary, Cosette Grin-Pinard, Mireille Ducret, Vincent Gruet, Cédric Blaser, Sabine Bourgeois Bach, Claude Baehler, Sébastien Pasche, Eric Haemmerli, Christophe Longchamp, Didier Fardel, Jacky Pavillard, Janique Bonzon, Matthieu Glauser, Françoise Gaudard Vez, Arnaud Gruber (absent).



Un café avec...

Philippe Christen
Gérant de la Maison du Paysan

Finances, service du personnel, chauffage, travaux dans le bâtiment et agencement des bureaux: Philippe Christen coiffe de multiples casquettes. Celui qui est aussi directeur de Fiprom revient sur ses trois décennies au service du monde agricole.

Qui êtes-vous, Philippe Christen ?

Je suis né dans une famille paysanne du Nord vaudois. Très vite, des soucis de santé m'ont fait prendre conscience que je ne pourrai pas exercer le métier de mon père et de mon frère. Ce constat n'a pas été facile à accepter, mais il m'a ouvert d'autres opportunités. Comme j'avais de l'intérêt et de la facilité pour les chiffres, je me suis orienté vers la comptabilité. En 1993, un poste s'est ouvert à ce qui était alors la Chambre vaudoise d'agriculture. 1998 a été un millésime charnière pour moi. Cette année-là, il y a eu la naissance de ma deuxième fille, mon diplôme d'expert, ainsi que ma nomination à la tête de Fiprom. Ce nouveau poste était « multitâche » puisqu'il englobait aussi la gérance de la Maison du Paysan.

Et en dehors du travail ?

Je suis marié et père de trois enfants, qui ont entre 26 et 21 ans. Le sport tient aussi une place importante dans ma vie. Après avoir arrêté le squash à cause de mon dos, j'ai découvert le vélo, ou plus précisément le

VTT, que je pratique ici et dans le sud de la France, où j'aime passer mes vacances. En hiver, si vous me rencontrez hors de la Maison du Paysan, il y a de grandes chances que j'aie des skis, alpins ou de randonnée, aux pieds.

Au cours de votre impressionnant parcours chez Prométerre, vous avez dû emmagasiner quelques anecdotes. Pouvez-vous en partager une avec nous ?

La comptabilité est une discipline assez austère, où les surprises sont rarement les bienvenues. Je me souviens toutefois d'une assemblée générale où je présentais les comptes de Prométerre. Nous avions un délégué qui aimait bien questionner les comptes. Ce jour-là, il a mis le doigt sur une brouille dans les comptes de la FRV, présentés par un de mes collègues. Celui-ci, qui n'avait que moyennement goûté l'intervention, lui a rétorqué: « Félicitations, monsieur le délégué, vous avez un œil de lynx ! Mais sachez que le lynx n'est guère apprécié dans les campagnes ».



Réponse d'expert...

Daniel Kämpf
Gérant de l'Office de crédit agricole

Quel est l'impact de la hausse des taux d'intérêt hypothécaires sur les exploitations agricoles ?

Le contexte géopolitique du printemps 2022 a incité les banques centrales à relever leurs taux directeurs, afin de calmer l'activité économique et éviter d'entrer dans une spirale inflationniste. Certains voient ici d'un bon œil la fin d'une anomalie financière, à savoir les taux négatifs appliqués aux liquidités et à l'épargne. Mais cette situation inédite vécue depuis 2015 a profité à l'agriculture, bénéficiant de taux hypothécaires très avantageux. Ceci est désormais révolu, et les analystes sont d'avis que les taux ne redescendront pas de sitôt au niveau de 2021. Les taux se situent désormais entre 1% et 2% au-dessus du niveau des dernières années, et subissent une volatilité importante. Heureusement, les contrats de taux fixes sont désormais légion et permettent de « lisser » cette volatilité. En 2022, seuls les nouveaux investissements et les renouvellements d'hypothèques subissent cette hausse, alors que les tranches bloquées bénéficient toujours des taux négociés auparavant. Hélas, si les taux restent à long terme ce qu'ils sont devenus cette année, ceux-ci impacteront les agriculteurs les uns après les autres, au gré des nouveaux investissements et des renouvellements.

Nous restons pourtant sereins, car les tests de viabilité financière que nous réalisons avant un investissement intègrent un taux hypothécaire de sécurité à 5%, donc encore supérieur aux taux pratiqués. De plus, le niveau d'endettement bancaire des exploitations est relativement faible, en raison des possibilités de compléter le financement des projets par des crédits d'investissement. Le remboursement de ces crédits d'investissement est souvent jugé trop lourd pour la liquidité de l'entreprise, mais il a pour conséquence qu'en temps de crise, la hausse des taux ait un effet modéré sur la marche des affaires. Cette situation nous rappelle finalement le vrai coût de l'argent, et l'importance de rembourser ses dettes pour préparer le terrain aux futurs investissements. Ajoutons que, pour les exploitants qui doivent renouveler prochainement une tranche d'hypothèque, le fonds d'investissements agricoles peut, sous certaines conditions, refinancer le montant du prêt par un crédit d'investissement. Renseignez-vous auprès de l'OCA !